

<http://www.denney.fr/spip.php?article883>



Rétrospective des travaux réalisés en 2012

- Travaux - Réalisations et projets -

Date de mise en ligne : dimanche 25 novembre 2012

Copyright © Commune de Denney - Tous droits réservés

Les travaux réalisés

Les améliorations apportées au village

Des réfections demandant une réactivité immédiate ont grevé notablement le budget de la Commune.

Sommaire

- [Pont rue Courtot](#)
- [Pont rue de la Chaussée](#)
- [Les routes et les abords](#)
- [Le lavoir](#)
- [Le nouvel utilitaire de \(...\)](#)
- [Changement des volets de \(...\)](#)
- [L'éclairage public](#)
- [Le marquage au sol](#)
- [La sécurité](#)
- [La rénovation du local "distil](#)
- [Les maintenances du chauffage](#)
- [Les projets 2013](#)
- [L'éclairage public](#)
- [Les incivilités continuent](#)

Pont rue Courtot

Coût de l'opération **32 928Euros** TTC.

40% du montant HT ont été subventionnés par M. le Député, soit 11 000Euros.

La D.E.T.R. (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) a alloué 30% du montant global HT, soit 8 256Euros.

Dans le cadre de la convention ATESAT (Assistance Technique fournie par les services de l'Etat pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire), la DDT avait interpellé la commune sur l'état de ce pont, qui présentait des dégradations structurelles importantes. Les portées "ferraille" qui le maintenaient étaient rongées par la rouille.

Ce pont a été démolé et refait à neuf. La Sté Colas a réalisé cette opération début avril.

[JPEG - 191.5 ko](#)

Pont rue de la Chaussée

Coût de la reprise **17 641Euros** TTC, la voûte du pont n'était plus étanche.

40% de la somme HT ont été subventionnés par M. le Député, soit 5 900Euros.
La Sté Richert a réalisé cette opération.

Le macadam de la chaussée a été enlevé, la voûte décaissée, la maçonnerie en fond de voûte reprise. Une barbacane a été creusée afin de poser un drain de part et d'autre de la voûte et l'étanchéité complète de l'ouvrage a été faite. Le grès sur lequel est ancré le garde-corps qui était éclaté et fissuré à de nombreux endroits a été remis à neuf.

[JPEG - 144.7 ko](#)

Les routes et les abords

Un coût total de **30 354Euros** TTC.

La rue du Bromont depuis le lotissement jusqu'au panneau "Denney" (en direction d'Offemont) ainsi qu'une partie de la rue du lavoir (le secteur qui rejoint la RD.46) ont été refaites en enduit bicouche, pour un montant TTC de 17 294Euros.

Ces voies présentaient de nombreux joints de fouilles et des pelades.

La rue sur la Côte, la rue des Fleurs, la rue des Roseaux, l'impasse du Placet ont été reprises avec le système "Blow Patcher" (gravillons enrobés projetés) pour un montant TTC de 3 034Euros.

Le trottoir qui descend du lotissement Territoire Habitat en direction de la Mairie a été macadamisé, pour un montant TTC de 7 138Euros.

Reprises faites par la Sté Colas.

[JPEG - 116 ko](#)

7 regards de reconsolidés par Éts Cesca, à divers endroits de la commune pour un montant TTC de 2 888Euros.

Le lavoir

Coût de la rénovation **7 726Euros** TTC.

1 800Euros alloués en subvention par M. le Député, soit 28% du coût de l'opération HT.

Le réservoir et les trois bassins du lavoir ont été complètement asséchés, les fissures ont été comblées par injection de résine. A ce jour tous les bacs sont en eau. En période estivale, l'employé communal pompe cette eau et remplit la cuve de 1000 litres installée sur le camion. Il arrose ainsi tout le fleurissement qui orne les rues du village.

Deux "Compagnons" de la Sté Richert ont accompli ce travail.

[JPEG - 182.4 ko](#)

L'employé communal a posé un regard et des tuyaux PVC afin de canaliser correctement l'eau vers le cours d'eau situé en contrebas.

En continuité des travaux effectués au niveau des bassins.

Le nouvel utilitaire de la commune

Investissement de **25 950Euros** TTC.

Besoin nécessaire de part l'état de l'ancien véhicule, qui demandait des réparations de plus en plus coûteuses. La livraison a eu lieu en février.

L'ancien utilitaire a été vendu en l'état pour 2 200Euros à un particulier.

[JPEG - 122.4 ko](#)

Changement des volets de la Mairie

Montant TTC de l'opération **21 476Euros**.

Des fermetures en aluminium, à haut pouvoir isolant ont remplacé les volets bois délabrés. La Sté Tino' Trans a été retenue pour cette rénovation.

M. le Sénateur a décliné la demande de subvention de la commune, "Vu le nombre extrêmement élevé de dossiers qui lui sont parvenus".

[JPEG - 145.9 ko](#)

En amont, d'autres réalisations avaient été entreprises :

La réfection du grès, éclaté au niveau des tablettes et des encadrements de fenêtres, arraché au niveau des gonds.

La Sté Cesca a pris en charge cette réparation, pour un montant TTC de 3 683Euros.

L'étanchéité de la pierre par pulvérisation d'un produit imperméabilisant (afin d'éviter que la pluie ou à la neige ne s'infiltrer dans la pierre et par gel ne la fasse éclater), le décapage des gonds conservés et remis en peinture, le ponçage du vernis sur le côté extérieur des fenêtres, qui par la suite ont été teintées. Toutes ces reprises ont été faites par l'employé communal.

L'éclairage public

3e phase pour un montant TTC de **6 594Euros**.

L'entreprise Baumgartner, qui gère la maintenance de notre éclairage, a mené à bien cette tâche.

Le S.I.A.G.E.P. (Syndicat Intercommunal Aide Gestion Equipements Publics) nous a alloué 14% du montant HT soit 771Euros.

Plusieurs secteurs concernés :

Avenue d'Alsace => 21 luminaires sont à présent équipés de lampes SHP de 150w au lieu de 250w, dont 2 luminaires ouverts changés complètement,

Rue Courtot et rue de la Mèche => 9 lampadaires sont équipés de lampes 100w/60w, en remplacement des lampes 150w,

Entrée du lotissement des Terrières => 1 poteau de remplacé, mise en place d'une protection en acier galvanisé au pied du pylône.

[JPEG - 90 ko](#)

Le marquage au sol

La Sté S.N.M. (Société Nouvelle de Marquage) pour un montant TTC de **2 259Euros**, courant août, a repris la peinture des cédez-le-passage, des "stop", de tous les passages piétons, des dents de requins pour les parties surélevées (au niveau de la Mairie et à l'entrée du lotissement du Bromont).

Les employés de cette Société ont travaillé en grande partie de nuit, pour éviter la circulation soutenue (principalement au niveau de la RD.83), et pour ne pas souffrir de la chaleur qui à cette période était élevée.

La sécurité

497Euros TTC de matériel commandé chez Franche-Comté-Signaux et installé par l'employé communal.

Une demande de subvention de 40% du montant HT (soit 146Euros HT) avait été déposée auprès du Conseil Général pour la sécurisation des routes. Il nous a été répondu que la baisse de l'enveloppe mise à la disposition du CG, ne permettait pas à ce dernier d'attribuer cette somme à Denney.

Bien que nous gérons les dépenses "en bon père de famille", toute subvention non obtenue est une charge supplémentaire pour une commune dite "petite".

Remplacement des panneaux de signalisation usagés :

1 Panneau "limitation 50" vers le contrôle technique Avenue d'Alsace,

1 Panneau "limitation largeur 2.50m" à l'entrée de l'impasse entre rue du lavoir et Rue Courtot,

1 Panneau "9T" rue Courtot.

1 plaque "Grand' Rue" près du carrefour.

2 barrières de sécurité ont été implantées rue du Bromont, les "chauffards" ne monteront plus sur les trottoirs à hauteur des surélévations.

[JPEG - 117.2 ko](#)

La rénovation du local "distillerie" rue Courtot

L'employé communal avec beaucoup de dextérité a repris la charpente qui était sur le point de s'effondrer, remis les tuiles, changé les fenêtres, posé des tôles de rives neuves et en finalité mis la bâtisse en peinture. Un renouveau pour la "petite gare" porteuse d'un passé que les Aînés du village n'ont pas oublié.

[JPEG - 90.9 ko](#)

Les maintenances du chauffage et des branchements électriques de la mairie + du CLA + de l'école

Confiées à la Sté Romiti pour un montant TTC de **565Euros**.

Cette année, les deux thermostats qui commandent le chauffage au sol et le chauffage par radiateurs ont été changés à la mairie, la programmation revue et les horloges réglées.

Les blocs autonomes d'éclairage de sécurité dans le hall d'entrée du CLA ont été raccordés correctement, le dispositif de mise au repos étant inversé.

Le réseau de protection des appliques installées à l'entrée de l'école primaire a été vérifié.

Ces deux derniers points sont une mise en conformité demandée par l'A.P.A.V.E., l'organisme qui vérifie annuellement les biens communaux.

Les projets 2013

La mairie

2e phase des travaux. Pour un montant TTC de **15 480Euros**.

Remplacement des trois portes d'entrée dont le bois est rongé par les intempéries. Même couleur et finition que les volets, la matière => en aluminium à haut pouvoir isolant avec mise aux normes "handicapés".

Une demande de subvention a été adressée à M. le Député, qui a nous a fait savoir que "l'Etat de part le déficit national important gèle toute dotation" => aucune subvention ne sera donc accordée.

L'éclairage public

4e phase des travaux. Pour un montant TTC de 9 616Euros.

Une demande de subvention a été sollicitée auprès de M. le Sénateur, qui nous a répondu favorablement. Il nous alloue une somme forfaitaire de 3 000Euros.

Le S.I.A.G.E.P. (Syndicat Intercommunal Aide Gestion Equipements Publics) alloue 14% du montant HT, soit 1 125Euros.

Après 2010, 2011 et 2012, cette phase terminale consistera à équiper 28 lampadaires de la Grand' Rue de luminaire Osram (SC50) avec réducteur de puissance 100w/60w, actuellement des lampes de 150w sont en place.

Les trois premières phases ont permis de réduire de 21% la consommation électrique de l'éclairage public.

Les incivilités continuent

En 2011, une campagne de rénovation avait remis à neuf tous les abris du village.

L'abribus à l'entrée du lotissement des Terrières : il a été à nouveau saccagé. Les montants en bois ont été cassés à coups de pieds. De surcroit des marques de brûlures sont visibles, ce qui laisse supposer des tentatives de mise à feu.

[JPEG - 139.7 ko](#)

L'an passé, l'abri en béton Grand' Rue près du carrefour a été repeint par trois fois extérieur et intérieur => pour être dans le même état de saleté huit jours après.

Mégots de cigarettes, papiers jonchent le sol. Graffitis sur les murs, trace de "brûlage" au plafond.

L'employé communal nettoie, ramasse et répare inlassablement et passe plus de 300 heures par an à essayer de reprendre ces incorrections => en vain.

Il a été décidé que ces irrespects ne seraient plus repris.

Cette "non citoyenneté" l'an passé aurait représenté en matière d'impôts plus de 6% d'augmentation, si le Conseil Municipal avait envisagé de répercuter ces frais sur l'imposition (taxe d'habitation et taxe foncière) de chaque habitant.

Le coût est du même ordre cette année, aussi les Elus vont devoir préparer le budget de la commune en début d'année et se positionner quant à cette éventualité.

La conjoncture est difficile, et si tout à chacun respectait et faisait respecter le bien communal, il serait facile de ne pas alourdir "bêtement" la fiscalité.

Cela permettrait aussi à l'employé communal, de part son expérience et sa polyvalence, d'entreprendre des travaux bien plus enrichissants pour lui-même, et profitable aussi pour Denney.

Grâce à cet argent la Commune pourrait concrétiser des projets qui sont reportés faute de moyens.